

|   |  |                               |
|---|--|-------------------------------|
|  | <b>Annexe S</b>  | Annexe S-HSE-27               |
|   | Exigences Hygiène, Sécurité et Environnement<br>de OCP vis-à-vis de ses contractants     | Edition : 2.1                 |
|   | <b>Formulaire n°1 : liste des documents<br/>nécessaires pour l'ouverture du chantier</b> | Date d'émission<br>27/07/2018 |
|   |  | Page 30/39                    |

|                   |                                     |
|-------------------|-------------------------------------|
| Contrat N°        | <b>8893</b>                         |
| Libellé           | <b>CD/HM REMOVAL FROM ACP RESIN</b> |
| Chef de projet    | <b>EL RHAZAL FAYSSAL</b>            |
| Entreprise        | <b>SGTM SN SAMETAL</b>              |
| Durée des travaux | <b>22/12/2025 AU 31/12/2026</b>     |



### I/ Documents à remettre par le chef de projet :

Cocher la case correspondante :

| Document   | Remis | Non Remis | Non Applicable |
|--|-------|-----------|----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan du site,</li> <li>• Plan de circulation et des zones de stationnement,</li> <li>• Plan de délimitation du secteur d'intervention,</li> <li>• Plan de la zone réservée au contractant pour l'installation de ses locaux de chantier et de vie,</li> <li>• Consignes générales du site pour les situations d'urgence (incendie etc.) et pour l'organisation des secours</li> <li>• Consignes relatives à l'évacuation des déchets et au nettoyage du chantier,</li> <li>• Modèle déclaration affectation zone pour installation base de vie</li> <li>• Ordre de Service (dument signé par le chef du projet) <small>le chef de projet doit indiquer la date d'ouverture de chantier et date fin des travaux</small></li> </ul> |       |           |                |

### 2/ Documents à remettre par le contractant :

Cocher la case correspondante en précisant le nombre le cas échéant:

| Document   | remis | Non remis | Non Applicable |
|--|-------|-----------|----------------|
| <b>1. Plan HSE actualisé</b>   |       |           |                |
| Etabli suivant les exigences du paragraphe 3 de l'annexe S du contrat et validé par le Chef de Projet OCP.   |       |           |                |
| <b>2. Administratif</b>  |       |           |                |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestations d'assurance (AT et RC)</li> <li>• Convention clinique et ambulance,</li> <li>• Copie du contrat liant l'entreprise à son médecin de travail (dans le cas où l'entreprise n'a pas son propre médecin de travail)</li> </ul> |       |           |                |



## Annexe S

Exigences Hygiène, Sécurité et Environnement  
de OCP vis-à-vis de ses contractants

### Formulaire n°1 : liste des documents nécessaires pour l'ouverture du chantier

Annexe S-HSE-27

Edition : 2.1

Date d'émission  
27/07/2018

Page 31/39

|   |              |  |  |
|---|--------------|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Bordereau d'affiliation à la CNSS du Mois M-1</li><li>Attestation délivrée par la CNSS du personnel affilié</li><li>Engagement du contractant pour déclarer à La CNSS les nouvelles recrues.</li></ul>  |              |  |  |
| <b>3. Personnel accédant au chantier</b>  |              |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Listes Signées par le contractant : canevas d'accès personnel<ul style="list-style-type: none"><li>- du personnel en précisant les fonctions</li><li>- des chauffeurs de véhicules et conducteurs d'engins</li><li>- des agents amenés à travailler en hauteur</li><li>- des agents amenés à travailler dans des espaces confinés</li></ul></li><li>Désignation par écrit du contractant:<ul style="list-style-type: none"><li>- d'un responsable de chantier</li><li>- des chefs d'équipes (par activité et par lieu géographique du chantier)</li><li>- d'un responsable de sécurité</li><li>- d'un médecin de travail</li></ul></li><li>Photocopies des CIN Dossier compressé pour les CIN (renomée par CIN).</li><li>Photos d'identité (2 exemplaires) Dossier compressé pour les photos (renomée par photo)</li><li>Certificats d'aptitude physique générale délivrés par un médecin de travail (suivant formulaire 2 de l'Annexe S du Contrat)</li><li>Certificats d'aptitude physique spécifique délivrés par un médecin de travail (pour chauffeurs, agents amenés à travailler en hauteur ou en espaces confinés). (suivant formulaire 3 de l'Annexe S du Contrat)</li></ul> |              |  |  |
| <b>4. Engins et conducteurs</b> Canevas d'accès véhicule  |              |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Attestation de formation des conducteurs délivrée par un organisme habilité o Check-list de contrôle validé</li><li>Photocopie des assurances par l'équipe prévention</li><li>Photocopie des cartes grises/titres de propriété</li><li>Photocopie des attestations de contrôle réglementaire vignette</li></ul>   |              |  |  |
| <b>5. Matériels et outillage :</b>  |              |  |  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Liste du matériel</li><li>Liste spécifique des équipements temporaires non mécanisés pour le travail en hauteur (échelles, PIR, échafaudages,)</li></ul>  | bon d'entrée |  |  |





## Annexe S

Exigences Hygiène, Sécurité et Environnement  
de OCP vis-à-vis de ses contractants  
**Formulaire n°1 : liste des documents nécessaires pour l'ouverture du chantier**

Annexe S-HSE-27

Edition : 2.1

Date d'émission  
27/07/2018

Page 32/39

**6.Véhicules et chauffeurs :**

- Liste des véhicules canevas d'accès véhicule
- Photocopie des permis des chauffeurs
- Photocopie des cartes professionnelles
- Photocopie des assurances
- Photocopie des cartes grises
- Photocopie des visites techniques vignette

**7.Documents spécifiques :**

- Attestation de formation pour les travaux spécifiques (travaux en hauteur, travaux en espace confiné...)
- Attestation d'habilitation des agents réalisant des travaux électriques
- Attestation de contrôle réglementaires, délivrée par un organisme agréé, des appareils de levage, installations électriques et appareil sous pression qui seront utilisés sur le chantier
- Autorisation de transport de produits dangereux

**8.Documents spécifiques à l'utilisation de radiographie industrielle :**

- Autorisation d'importation de radioéléments artificiels pour des fins non médicales.
- Autorisation de transport de source radioactives par route
- Certificat de formation pour l'utilisation de la source (CAMARI...)
- Liste des personnes compétentes en radioprotection (PCR)
- Tableau d'évaluation de la valeur d'activité de la source (DECAY)
- Certificat d'étalonnage de la source.
- Certificat d'étalonnage du radiomètre.



STE NOUVELLE SAMEAL  
ZI Bir Rami Esnab 214 Kénitra  
Tél: 05 37 37 16 92 / 37 36 63 79  
\*\* Fax: 05 37 37 19 51 \*\*

Le représentant de l'entreprise

Le responsable HSE(\*) OCP

Le Chef de projet

توقيع: فيصل الفراز  
Signé · F. EL RHAZAL

\* Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement de l'entité ou du projet ; à défaut, la personne désignée par le responsable de l'entité N°1 du site pour remplir la fonction HSE.

N.B : EN cas de prolongement de la durée du contrat ; le chef de projet doit s'assurer de la validité de tous les documents figurant dans la liste pour la période d'extension.

